

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 16 janvier 2025, 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet  
M. Pierre Gagné, membre  
Mme Colette Quevillon, membre  
M. Pierre Flamand, membre  
M. Yves Bélanger, préfet suppléant  
M. Denis Lacasse, membre

M. Frédéric Houle, greffier-trésorier directeur général, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présents.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 42.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17105-01-25

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de janvier et février 2025.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17106-01-25

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
12 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICES FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17107-01-25

**REGISTRES DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS - DÉCEMBRE  
2024**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre des chèques général, totalisant 1 741 405.35 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024;
- le registre des prélèvements général, totalisant 91 463.62 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024;
- le registre des chèques des salaires, totalisant 178 409.33 \$, portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024;
- le registre des chèques de la Cour municipale, totalisant 12 206.67 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024;
- le registre des chèques de TPI, totalisant 3 712.13 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024;

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17108-01-25

**COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 24 123.38 \$, incluant les intérêts, au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17109-01-25

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT DU PRÉFET**

Étant donné la période des Fêtes, le préfet, M. Daniel Bourdon ne présente aucun rapport.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le directeur général fait rapport de son intégration ainsi que sa liste de priorités.

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Aucune correspondance n'est présentée.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17110-01-25

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359  
ET 482**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17111-01-25

**DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC  
L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS  
PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE  
LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE ET DES CHANGEMENTS  
QU'ELLES PEUVENT VIVRE**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Brome-Missisquoi quant à la dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre, aux termes de la résolution 524-1124, qui se lit comme suit ;

*CONSIDÉRANT que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;*

*CONSIDÉRANT que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;*

*CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes);*

*CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;*

*CONSIDÉRANT par ailleurs que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce, malgré les engagements du Gouvernement du Québec;*

*IL EST PROPOSÉ PAR*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)*

*De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.*

*De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la ministre et députée de notre territoire, madame Isabelle Charest.*

*De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.*

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution 524-1124 de la MRC de Brome-Missisquoi;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi quant à la dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre et de demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la députée de notre territoire, Mme Chantale Jeannotte.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17112-01-25

**OCTROI DE CONTRAT - ADM-48-2024 | ACQUISITION DE TORONS**

ATTENDU la demande d'offres ADM-48-2024 pour l'acquisition de tourets de torons pour la Phase 3 du Projet Brancher Antoine-Labelle;

ATTENDU les soumissions reçues;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de procéder à l'acquisition de sept tourets de torons auprès de Broadnet Telecom, pour un montant de 13 523,07 \$, incluant les taxes, selon les modalités de sa soumission #2024-13640.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**APPUI AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HAUTES-  
LAURENTIDES (CSSHL) EN LIEN AVEC LE DÉPÔT D'UNE  
DEMANDE D'AUTORISATION PERMANENTE POUR UN  
PROGRAMME DE MONTAGE DE LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE  
TÉLÉCOMMUNICATIONS**

ATTENDU la demande d'autorisation permanente pour un programme de montage de lignes électriques et de télécommunications déposée par le Centre de services scolaires des Hautes-Laurentides le 17 septembre dernier;

ATTENDU le levier économique que représente le programme de montage de lignes électriques et de télécommunications pour notre MRC;

ATTENDU les retombées économiques positives pour la MRC, notamment en termes de création d'emplois et de développement des compétences locales;

ATTENDU la situation géographique avantageuse de la MRC, facilitant l'accès aux infrastructures et aux ressources nécessaires au déploiement d'un programme d'une telle envergure;

ATTENDU l'expertise reconnue du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFP);

ATTENDU la présence d'industries locales spécialisées dans le secteur, offrant des opportunités de partenariats et de stages pour les étudiants;

ATTENDU la demande croissante de professionnels qualifiés dans le secteur du montage de lignes, tant au niveau régional que provincial;

ATTENDU le besoin de développer un créneau durable et innovant en lien avec les orientations de développement économique du gouvernement québécois;

ATTENDU que cette formation contribuera à renforcer notre participation collective au positionnement national dans le domaine de l'électrification;

ATTENDU que ce programme cible notamment les élèves des communautés autochtones locales;

ATTENDU l'importance de diversifier l'offre de formation professionnelle pour répondre aux besoins évolutifs du marché du travail;

ATTENDU le contexte économique actuel, il est crucial d'avoir accès à des formations de qualité menant à des activités professionnelles au sein des secteurs en croissance;

ATTENDU le soutien des entreprises locales qui voient dans ce programme une opportunité de recruter des travailleurs formés et compétents;

ATTENDU l'engagement de la MRC à promouvoir l'éducation et la formation continue comme vecteurs de développement économique et social;

ATTENDU les avantages environnementaux liés à la formation de professionnels capables de travailler sur des infrastructures énergétiques modernes et durables;

ATTENDU la volonté de la MRC de se positionner comme un leader régional en matière de formation professionnelle et d'innovation technologique;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité que la MRC appuie officiellement la demande de programme de montage de lignes électriques et de télécommunications déposée par le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides.

Il est de plus résolu que la MRC collaborera avec le CFP et les entreprises et industries locales pour assurer le succès et la pérennité du programme.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17114-01-25

### EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET À L'ENVIRONNEMENT (REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ), CLASSE V, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET

ATTENDU la tenue du concours 25-AM-01 pour le poste de chargé(e) de projet à l'environnement (remplacement de congé de maternité), poste occasionnel;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Anne Carrier afin de combler un poste occasionnel de chargée de projet à l'environnement (remplacement de congé de maternité) classe V, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, pour une période de 4 mois, soit du 3 février au 6 juin 2025, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

#### RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, aux activités particulières, à la mise à jour des rôles et revisite, aux demandes de révision et appel au T.A.Q et l'équilibrage des rôles 2026-2027-2027.

\*\*\*\*\*

#### CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucune correspondance n'est présentée.

\*\*\*\*\*

### SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

### **Calendrier des rencontres**

- CA Corpo PTDN | 13 décembre
- Rencontre MRNF-PAFI TPI | 16 décembre
- Rencontre MAMH-OGAT-partenariat | 17 décembre
- MTMD pont KM 198 | 18 décembre
- UQO-ODO monitoring SADR | 9 janvier
- FQM | Loi sur les mines modifiée | 13 janvier
- Lac du Cerf – parc de la Biche | 15 janvier

### **Ressources humaines**

- 1 absence longue durée (TNO)
- Un poste vacant (AMGT)

### **Aménagement du territoire**

#### **Schéma d'aménagement révisé :**

- Adoption des 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> modifications au SAR : Attente de l'avis du gouvernement

#### **PRMHH**

- Acceptation de la version corrigée par le MELCCFP
- Tourbière Décarie : recherche financement

#### **Cours d'eau**

- Cours d'eau Lefebvre à Lac-du-Cerf
  - Suivi des interventions
  - Retour de l'assureur
- Branche de l'Équerre (FN) : relevé terminé
- Cours d'eau Bush: relevé terminé, communications avec le MTMD nécessaires
- Cours d'eau Venne : relevé terminé
- Demandes d'autorisation MELCCFP en cours

#### **Appel à projets aires protégées du MELCCFP**

- Envoi de la résolution approuvant l'analyse des projets par le MELCCFP
- En attente de la suite des choses

#### **Plan climat**

- Suivi sur la programmation ATCL
- Demande au MELCCFP de reconsidérer la nature des modifications demandées au PACC - acceptée
- Appel d'offres en préparation pour finalisation du PACC en plan climat
  - Volet GES
- Projets de présentation aux municipalités et autres organismes

#### **Parc linéaire et gare de Mont-Laurier**

- Réfection KM 131 (glissement de terrain) : attente retour demandes d'aides financières
- Pont KM 198 : Rencontre pour entente d'impartition pour les travaux de démolition

### Gestion (ententes et conventions)

#### Baux de villégiature | sable et gravier

- Entrée en vigueur de la Loi sur les mines modifiée (PL 63) le 29 novembre
- Impacts sur les responsabilités de la MRC et financiers

#### TPI | Territoire public intramunicipal

##### **Planification et travaux :**

- Suivi des travaux du chantier Gargantini à Rivière-Rouge ;
- Compilation des résultats des coupes partielles du chantier Gargantini à Rivière-Rouge ;
- Compilation du mesurage des bois du chantier Gargantini à Rivière-Rouge ;
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu un nouveau contingent acéricole ; pour s'agrandir ou s'installer sur les TPI à Rivière-Rouge et Ferme-Neuve.

#### TNO | Territoire non organisé

- Dossier agrandissement LETI MDP

\*\*\*\*\*

### CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucune correspondance n'est présentée.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17115-01-25

### RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À LA VILLE DE MIRABEL AUX FINS DE SOUTIEN TECHNIQUE EN GÉOMATIQUE

ATTENDU que la *Loi sur la sécurité incendie* impose aux MRC la responsabilité d'élaborer un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) afin de mieux encadrer et d'améliorer la prévention, l'intervention et la planification en matière de sécurité incendie sur leur territoire de compétences ;

ATTENDU que dans le cadre de ses responsabilités, la MRC d'Antoine-Labelle a créé une carte d'optimisation du territoire pour rencontrer les exigences des orientations du ministre de la Sécurité publique (MSP) ;

ATTENDU que la ville de Mirabel avait entamé la révision de son SCRSI, souhaitait se prévaloir d'une carte d'optimisation du territoire et qu'une entente intermunicipale de fourniture de services professionnels visant à la soutenir dans l'élaboration d'outils géomatiques en incendie avait été conclue en 2024;

ATTENDU que la ville de Mirabel souhaite renouveler l'entente afin de pouvoir finaliser et assurer le maintien de la carte d'optimisation et sa mise à jour;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposée l'Entente de fourniture de services professionnels relative au soutien technique pour l'élaboration d'outils

géomatiques en incendie 2025 avec la ville de Mirabel et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à cette entente.

Il est de plus résolu de les autoriser à accepter des modifications mineures à ce projet d'entente, notamment quant aux tarifs et aux signataires autorisés.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17116-01-25

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À LA MRC DE MONTCALM AUX FINS DE SOUTIEN TECHNIQUE EN GÉOMATIQUE**

ATTENDU que la *Loi sur la sécurité incendie* impose aux MRC la responsabilité d'élaborer un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) afin de mieux encadrer et d'améliorer la prévention, l'intervention et la planification en matière de sécurité incendie sur leur territoire de compétences ;

ATTENDU que dans le cadre de ses responsabilités, la MRC d'Antoine-Labelle a créé une carte d'optimisation du territoire pour rencontrer les exigences des orientations du ministre de la Sécurité publique (MSP) ;

ATTENDU que la MRC de Montcalm avait entamé la révision de son SCRSI, souhaitait se prévaloir d'une carte d'optimisation du territoire et qu'une entente intermunicipale de fourniture de services professionnels visant à la soutenir dans l'élaboration d'outils géomatiques en incendie avait été conclue en 2024;

ATTENDU que la MRC de Montcalm souhaite renouveler l'entente afin de pouvoir finaliser et assurer le maintien de la carte d'optimisation et sa mise à jour;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposée l'Entente de fourniture de services professionnels relative au soutien technique pour l'élaboration d'outils géomatiques en incendie 2025 avec la MRC de Montcalm et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à cette entente.

Il est de plus résolu de les autoriser à accepter des modifications mineures à ce projet d'entente, notamment quant aux tarifs et aux signataires autorisés.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17117-01-25

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À LA MRC DE JOLIETTE AUX FINS DE SOUTIEN TECHNIQUE EN GÉOMATIQUE**

ATTENDU que la *Loi sur la sécurité incendie* impose aux MRC la responsabilité d'élaborer un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) afin de mieux encadrer et d'améliorer la prévention, l'intervention et la planification en matière de sécurité incendie sur leur territoire de compétences ;

ATTENDU que dans le cadre de ses responsabilités, la MRC d'Antoine-Labelle a créé une carte d'optimisation du territoire pour rencontrer les exigences des orientations du ministre de la Sécurité publique (MSP) ;

ATTENDU que la MRC de Joliette avait entamé la révision de son SCRSI, souhaitait se prévaloir d'une carte d'optimisation du territoire et qu'une entente intermunicipale de fourniture de services professionnels visant à la soutenir dans l'élaboration d'outils géomatiques en incendie avait été conclue en 2024;

ATTENDU que la MRC de Joliette souhaite renouveler l'entente afin de pouvoir finaliser et assurer le maintien de la carte d'optimisation et sa mise à jour;  
Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposée l'Entente de fourniture de services professionnels relative au soutien technique pour l'élaboration d'outils géomatiques en incendie 2025 avec la MRC de Joliette et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à cette entente.

Il est de plus résolu de les autoriser à accepter des modifications mineures à ce projet d'entente, notamment quant aux tarifs et aux signataires autorisés.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17118-01-25

**AUTORISATION DE SIGNATURE ENTRE LA MRC ET LE  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE  
L'ALIMENTATION (MAPAQ) | ENTENTE DE PARTAGE  
D'INFORMATION À UN ORGANISME MUNICIPAL**

ATTENDU la proposition d'entente relative au partage de données soumise par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);

ATTENDU que la municipalité régionale de comté (MRC) est tenue de maintenir en vigueur un schéma d'aménagement et de développement (SAD) applicable à l'ensemble de son territoire et que ce document doit, obligatoirement, déterminer la comptabilité des normes d'aménagement et d'urbanisme avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles, tel que le prévoient les articles 3 et 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ci-après nommée « LAU »;

ATTENDU que la MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire et qu'elle peut, à cette fin, conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement, des ententes comme le prévoient les articles 126.2 et 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ chapitre C-47.1) ci-après nommée « LCM »;

ATTENDU qu'une MRC doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), que ce plan vise à identifier ces milieux afin de mieux planifier les actions relatives à leur conservation, qu'il revient au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de l'approuver, après consultation, notamment, du ministre, et que la compatibilité du PRMHH avec le SAD doit être assurée par la MRC, tel que le prévoient les articles 15 à 15.5 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ chapitre C-6.2) ci-après nommée « Loi sur l'eau »;

ATTENDU que le ministre souhaite partager des informations confidentielles tirées du formulaire d'enregistrement des exploitations agricoles à la MRC pour favoriser le développement des activités agricoles ou leur protection par ces dernières;

ATTENDU que les renseignements détenus par le ministre sont nécessaires aux attributions des MRC, lesquelles sont prévues aux différentes dispositions législatives susnommées et concernent les SAD et PRMHH;

ATTENDU que dans le cadre de ces travaux les MRC détiennent des renseignements d'intérêts pour le ministre, à savoir des matrices graphiques et que ces documents sont nécessaires aux fins d'actualiser les renseignements qu'il détient pour les fins prévues ci-dessus en géomatique;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 41.2 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après nommée « Loi sur l'accès », un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement confidentiel d'un tiers à un organisme public lorsque cette communication est nécessaire à l'exercice des attributions de l'organisme receveur ou à la mise en œuvre d'un programme dont cet organisme a la gestion;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03) (ci-après nommée « Loi sur la gouvernance »), le ministre a la responsabilité de s'assurer que la MRC respecte les exigences applicables en matière de sécurité de l'information gouvernementale;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, l'entente de partage d'information à un organisme municipal avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17119-01-25

### **REGISTRE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- le registre des chèques des TNO, totalisant 11 956.09 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024;
- le registre des prélèvements des TNO , totalisant 3 713.30 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES  
NON ORGANISÉS**

Aucune correspondance n'est présentée.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17120-01-25

**DEMANDE DE CONTRIBUTION ET DE PARTENARIAT DE TABLE  
FORÊT - BALADO CHEMIN DE PARENT**

ATTENDU la demande de contribution et de partenariat soumise par Table Forêt Laurentides concernant la mise à jour et l'actualisation du balado découverte « Sur le chemin de Parent »;

ATTENDU que la demande consiste en une contribution financière de 6 000 \$ ainsi qu'une contribution en services à la réalisation du projet;

ATTENDU que les objectifs généraux du projet consistent principalement à :

- Améliorer les connaissances de l'environnement forestier des Hautes-Laurentides.
- Présenter l'importance du secteur forestier pour la région
- Démystifier les rôles des différents acteurs impliqués dans la gestion du territoire forestier
- Améliorer l'acceptabilité sociale des activités forestières en comprenant ses bénéfices

ATTENDU que la MRC reconnaît l'importance de ces objectifs et de son rôle en tant que gestionnaire du territoire;

ATTENDU que la démarche d'attractivité territoriale « L'Autre Laurentides » a été mise en place afin de faire connaître le territoire de la MRCAL et que le projet représente une belle opportunité de visibilité pour celle-ci;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité que la MRC donne suite favorablement à la demande et devienne un partenaire du projet.

Il est de plus résolu que la contribution financière demandée ne sera versée qu'après la confirmation du montage financier complet du projet et sur réception de la confirmation de participation des autres partenaires financiers, ainsi que la présentation des redditions de comptes détaillées. La somme demandée sera prélevée à même le Fonds TNO de la MRC.

Il est également résolu que le projet soit associé à la démarche d'attractivité territoriale « L'Autre Laurentides » et que des stratégies de communication soient convenues avec les représentants de la MRC.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17121-01-25

**DEMANDE DE SUPPORT DE LA RÉGIONALE DES Zecs HAUTES-  
LAURENTIDES (RZHL) - COLLOQUE HORIZON 2030**

ATTENDU la correspondance provenant de la Régionale des Zecs Hautes-Laurentides (RZHL) datée du 31 octobre 2024 quant au Colloque Horizon 2030;

ATTENDU que la RZHL désire organiser une journée vouée à l'information sur les problématiques fauniques et forestières du territoire afin de partager les

connaissances de pointe sur ces sujets et voir comment devrait s'orienter la gestion de la faune afin d'être le mieux adaptée aux changements climatiques en cours;

ATTENDU que ce Colloque serait offert aux administrateurs des Zecs des Laurentides, Lanaudière et de l'Outaouais, ainsi qu'aux membres de ces Zecs;

ATTENDU que l'objectif de ce Colloque est de fournir l'information la plus à jour possible sur plusieurs thèmes reliés à la gestion du territoire et que les aspects fauniques et forestiers seront traités, ainsi que l'adaptabilité souhaitable à la gestion du réseau routier;

ATTENDU la demande de contribution au montant de 2 000 \$ pour l'organisation du Colloque Horizon 2030;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'octroyer la somme de 2 000 \$ à la Régionale des Zecs Hautes-Laurentides pour le Colloque Horizon 2030 et que cette somme soit prise à même le fonds de TNO après confirmation de la tenue de l'événement et dépôt du montage financier complet de celui-ci.

Il est également convenu de la participation de représentants de la MRCAL afin d'y présenter le contenu du plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) liés aux territoires forestiers.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 17122-01-25

### **ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Réception de la lettre d'acceptation de la planification annuelle 2024-2025, le 20 décembre ;
- Préparation et tenue de la rencontre du comité faunique, le 16 janvier ;
- Préparation de la TGIRT conjointe du 30 janvier ;
- Préparation de la rencontre du comité acéricole du 4 février ;
- Préparation de la rencontre du comité de suivi du PADF prévue au début février ;
- Préparation de la consultation publique de la mise à jour du PAFIO, du 2 au 27 avril ;
- En continu : Participation aux comités ciblés, rencontres d'informations, rencontres statutaires avec le MRNF pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES  
RESSOURCES NATURELLES**

**PROVENANCE**

MRNF

**SUJET**

Programme d'aménagement durable des  
forêts 2024-2027

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne se manifeste.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 05.

\*\*\*\*\*

---

**Daniel Bourdon, préfet**

---

**Frédéric Houle, directeur général et  
greffier-trésorier**